

Poitiers, le 16 octobre 2023

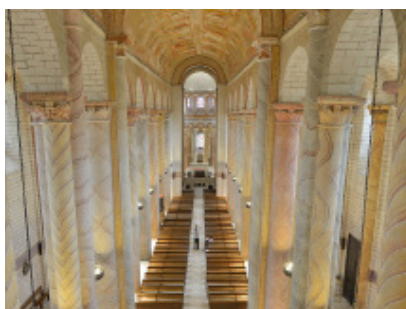
Lancement de l'association "La Vienne Destination Affaires" pour développer le tourisme d'affaires dans le département

Alain PICHON, Président du Département de la Vienne, Sandrine BARRAUD, Conseillère Départementale Déléguée en charge du Tourisme et de l'Attractivité, Emmanuel LORTHOLARY, Directeur du Clos de La Ribaudière et Rodolphe BOUIN, Président du Directoire de la SA du Futuroscope, co-présidents de l'association 'La Vienne Destination Affaires', ont présenté et lancé ce jour l'association à l'Hôtel du Département. L'objectif est de structurer et développer la filière tourisme d'affaires dans le département.

> Le tourisme d'affaires, une filière au cœur du développement de la Vienne

À la suite du travail de concertation mené à partir de 2022 auprès des acteurs touristiques en vue de l'écriture du Schéma Départemental Touristique 2023-2028, la filière affaires a été ciblée par le Département de la Vienne comme l'une des filières prioritaires à structurer et à développer à l'échelle départementale. Le Tourisme d'Affaires fait partie des filières identifiées comme un potentiel levier de développement de l'attractivité de la Vienne, pour attirer de nouvelles entreprises et de nouveaux habitants.

Le développement de la filière tourisme d'affaires constitue une opportunité d'activité complémentaire du tourisme de loisirs pour les acteurs touristiques en prolongeant la saison touristique et en leur permettant de diversifier leur clientèle. Pour cela, le Département a construit cette stratégie avec les professionnels du secteur avec l'objectif de leur donner la responsabilité du plan d'actions.



> Une stratégie pensée pour et avec les acteurs du tourisme d'affaires

Plusieurs temps de concertation ont été mis en œuvre spécifiquement avec les acteurs de cette filière :

- des rencontres avec les acteurs de la filière affaires, membres du Club Tourisme d'Affaires, en février et mars 2022 pour échanger avec les acteurs sur les enjeux de la filière à la sortie de la crise sanitaire
- un séminaire, à Roiffé, en juillet 2022, avec l'ensemble des acteurs concernés (acteurs du tourisme d'affaires, EPCI, Chambres consulaires) pour réaffirmer l'engagement du Département de la Vienne à soutenir le développement de cette filière et présenter la mission confiée à Protourisme de définition d'une stratégie « Tourisme d'affaires » pour le département de la Vienne
- une présentation en janvier 2023, à l'ensemble des acteurs départementaux du tourisme départemental, du Schéma Départemental du Tourisme, avec un axe prioritaire sur la structuration de la filière affaires, à l'échelle du département.

La stratégie repose sur les objectifs suivants :

- ▷ **structurer la filière affaires, autour d'une association dédiée,**
- ▷ **déployer une offre sur l'ensemble du territoire départemental,**
- ▷ **contribuer à sa promotion et à sa commercialisation auprès des donneurs d'ordre,**
- ▷ **permettre à la Vienne de se démarquer en mettant en avant le ludique et les expériences immersives, qui distinguent la Vienne des autres destinations,**
- ▷ **donner aux professionnels du tourisme d'affaires la responsabilité de la définition et de la mise en œuvre du plan d'action**

La définition de l'organisation juridique et financière de cette association a ainsi été conduite avec l'ensemble des acteurs de la filière, dans le cadre de nouveaux temps de concertation entre mai et juillet 2023.

> L'association "La Vienne Destination Affaires"

Grâce à la mobilisation des professionnels et des partenaires de la filière, une association dédiée « La Vienne, Destination Affaires » (régie par la loi du 1er juillet 1901), gérée par et pour les professionnels, vient de se créer afin de promouvoir et développer les activités de la filière tourisme d'affaires de la Vienne. Elle est co-présidée par Emmanuel LORTHOLARY, Directeur du Clos de La Ribaudière et Rodolphe BOUIN, Président du Directoire de la SA du Futuroscope.

Gouvernance et fonctionnement de l'association

- ▷ **Une structure représentative de l'ensemble des acteurs du Tourisme d'Affaires répartis au sein de 5 collèges :**

- collègue des gros porteurs d'affaires,
- collègue des lieux d'hébergement avec ou sans salle(s),
- collègue des lieux d'accueil événementiels,
- collègue des prestataires de services et activités,
- collègue des institutionnels

Le Département de la Vienne est membre de droit de l'association en tant que fondateur. Un représentant titulaire et un représentant suppléant sont désignés par délibération du Conseil Départemental de la Vienne.

- ▷ **Une exigence de qualité et d'engagement de la part des membres de l'association :**

Une charte de qualité et d'engagement définira pour chaque collègue les critères pour adhérer à l'Association. Toute candidature doit au préalable répondre aux exigences des critères d'éligibilité définis par l'Association via une grille objective. Chaque membre de l'Association s'engagera par exemple à répondre sous 48 heures à toute demande de devis ou de renseignements même par la négative.

- ▷ **Une gouvernance confiée aux professionnels :**

- un Conseil d'Administration de 14 membres dont 12 issus des 4 collèges des professionnels du tourisme d'affaires
- un bureau de 6 membres uniquement issus des collèges des professionnels du tourisme d'affaires
- un binôme de co-présidents dont un obligatoirement issu du collègue des grands porteurs d'affaires

- ▷ **Un financement mixte :**

- un plan d'action financé selon le principe d'1€ mis par les professionnels, 1€ mis par le Département
- un principe de commissionnement sur les affaires apportées par l'association à ses membres
- une aide au fonctionnement assurée par le Département, notamment pour le recrutement d'un chef de projet
- une aide au démarrage assurée par le Département pour la création des premiers outils de promotion nécessaires pour asseoir la Vienne en tant que Destination Affaires

Le Département de la Vienne a voté une subvention de 130 000€ en septembre 2023 pour l'association " La Vienne Destination Affaires".

Au cours de l'assemblée générale constitutive, les membres du conseil d'administration de l'association ont été désignés conformément à aux statuts :

- **Pour le collège « gros porteurs d'affaires »** : Rodolphe BOUIN (Parc du Futuroscope), Danielle CASTAN (Palais des Congrès du Futuroscope), Pierre-Antoine BARBOT (Domaine de Roiffé), Yann DECKER (Vos Destinations Nature), Jérémy MALKIC (Center Parcs Domaine du Bois aux Daims)

- **Pour le collège « hébergements »** : Emmanuel LORTHOLARY (Le Clos de la Ribaudière), Olivia GAUTIER (Les Orangeries), Mathilde PAVOT (Hôtel Mercure Futuroscope)

- **Pour le collège « lieux d'accueil événementiels »** : Nicolas GIRARD (La Villa Emma), Thierry BARATTE (Château de Périgny)

- **Pour le collège « prestataires de services et d'activités »** : Clément JOLY (Cousin Traiteur), Fabrice CROUZET (Zéro Gravity).

Le conseil d'administration s'est réuni à la suite de l'assemblée générale et il a élu les membres du bureau :

Co-présidents : Rodolphe BOUIN, Emmanuel LORTHOLARY
Vice-Présidents : Pierre-Antoine BARBOT, Danielle CASTAN
Trésorier : Nicolas GIRARD
Secrétaire : Mathilde PAVOT